

Cotation du Groupe Caisse d'épargne *Pour un réel débat*

Le recours du Groupe Caisse d'épargne ou d'une de ses composantes à la cotation n'a ni un caractère inéluctable ni toutes les vertus que d'aucuns lui prêtent. Nous savons que cette opération peut être génératrice d'effets considérables pour nos entreprises et pour leurs salariés. Si nous n'avons pas en la matière d'a priori, nous considérons que le sujet nécessite une réflexion associant l'ensemble des composantes de la collectivité professionnelle qui, à divers titres, sont concernées. Or, c'est l'inverse qui se produit. Charles Milhaud, président du directoire de la CNCEP, entend décider seul de l'opportunité du calendrier et des intervenants à la réflexion.

Les sociétaires des Caisses d'épargne et plus encore des Sociétés locales d'épargne, c'est-à-dire les « propriétaires » du « noyau dur » du Groupe, continuent d'être superbement ignorés de la marche et de la destinée de leurs entreprises. Cette mise à l'écart est illustrée par le peu de cas qui est fait de la Fédération nationale des Caisses d'épargne. Celle-ci dispose de par la loi de nombre de prérogatives. À ce titre, elle doit être associée à la définition des orientations stratégiques ainsi qu'aux projets de réforme concernant les Caisses d'épargne. Or, elle est régulièrement mise au pied du mur et doit avaler les couleuvres de la technostructure de la CNCEP.

Conséquences pour les Caisses d'épargne

L'éventualité d'une introduction en Bourse de la CNCEP est une vraie question eu égard à deux motifs essentiels : la levée de capitaux nécessaires au développement du Groupe d'une part, la liquidité des 35 % de participation de la CDC d'autre part. Ces questions n'appellent pas de réponse unique. Elles méritent pour le moins une réflexion d'opportunité et appellent quelques interrogations concernant au plus près les Caisses d'épargne et donc leurs sociétaires. Quid par exemple du poids des Caisses régionales au capital de la CNCEP (65 % aujourd'hui) ? L'accroissement du capital de la CNCEP poserait aux Caisses d'épargne la question du maintien de leur poids qui devrait s'opérer par une augmentation de leur contribution. À défaut, leur participation baisserait. Nous ne pouvons que craindre la perspective d'un accroissement de la productivité qu'occasionnerait une nouvelle contribution capitaliste de nos entreprises.

Par ailleurs, la mixité au sein du même Groupe de sociétés à statuts divers, déjà complexes, prendrait une toute autre perspective, notamment en matière de gouvernance, avec une tête de Groupe cotée.

L'Écureuil « vache à lait » !

La constitution en Groupe en 2004 a déjà très largement fait sentir ses effets sur la politique sociale. La réforme du dispositif de rémunérations et les conditions de travail en sont des illustrations néfastes. Il est à craindre que pour le Groupe la fonction « vache à lait » des Caisses régionales ne prenne une dimension encore plus aiguë et mette encore plus à contribution l'énergie des salariés de l'Écureuil.

Les sociétaires, les dirigeants et les salariés des Caisses d'épargne doivent être associés à la réflexion sur la perspective d'une introduction en Bourse. Cette question ne peut être de la prérogative d'une poignée de « décideurs ». Leurs compétences, qu'elles soient avérées ou auto décernées, ne peuvent se substituer aux règles élémentaires de la démocratie. Nos représentants des sociétaires salariés ont une légitimité démocratique et capitaliste : ils représentent une partie des « propriétaires ». C'est à ce titre que nous avons pris l'initiative d'interpeller les différents acteurs de la communauté professionnelle et si nécessaire les pouvoirs publics.

Le Secrétariat National :

Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard